



Association multiculturelle région chaleur
Multicultural association chaleur region

Guide des nouveaux arrivants dans la région Chaleur



378, RUE KING,
BATHURST, NB E2A 1P3



506-547-7651



macr-amrc.ca



info@macr-amrc.ca



[macr_amrc](https://www.instagram.com/macr_amrc)

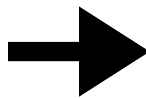


[https://www.facebook.com
/macr.amrc/?locale=fr_CA](https://www.facebook.com/macr.amrc/?locale=fr_CA)

Numéros de téléphone importants



911



Ambulance



Feu



**Centre
antipoison**



Police



Télé-Soins

811



Hôpital régional chaleur (Bathurst)

506-544-3000



Échec au crime

800-222-8477



Énergie NB Power

Énergie NB : Pannes d'électricité

800-663-6272



Service Canada

800-622-6232



Service Nouveau-Brunswick

888-762-8600



Association multiculturelle région Chaleur

506-547-7651



Police (non urgent)

- Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher, Pointe-Verte
506-542-2666
- Bathurst
- 506-548-0420

GRC : Gendarmerie Royale du Canada

506-548-7771



Taxi People's, Bathurst

506-546-4435



Go Taxi

506-546-4666



211 NB (ressource bilingue qui relie les Néo-Brunswickois aux services communautaires, sociaux, de santé non cliniques et gouvernementaux)

211



Table des matières

Section I : Bienvenue.....	3
Section II : Gouvernement et immigration.	11
Section III : Emploi et entrepreneuriat.....	19
Section IV : Argent et services bancaires... ..	25
Section V : Santé.....	27
Section VI : Éducation.....	30
Section VII : Autres services communautaires et sociaux.....	34
Section VIII : Répertoire des services.....	41

Note : Le genre masculin a été utilisé sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Quoique tous les efforts aient été faits pour assurer l'exactitude des informations présentées dans ce guide, nous déclinons toute responsabilité quant aux erreurs et omissions qu'il pourrait contenir.

Veillez vérifier l'information avant de l'utiliser. Vous utilisez ce guide et son contenu de votre libre-choix et l'Association multiculturelle région Chaleur inc. décline toute responsabilité quant à votre utilisation de ces informations. Les renseignements contenus dans ce guide sont offerts à titre informatif seulement, et ne doivent pas être interprétés comme des conseils.



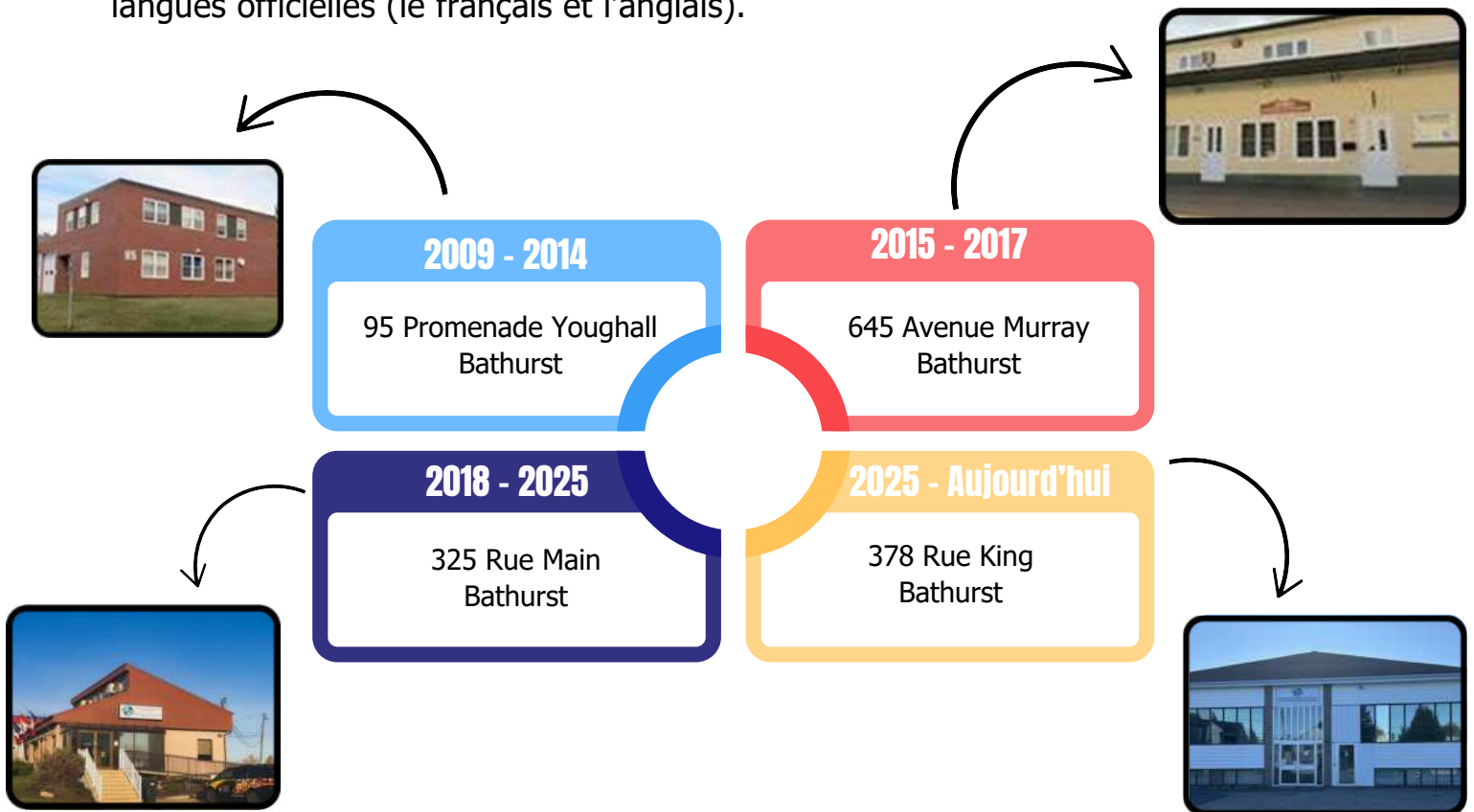
Section I : Bienvenue

Association multiculturelle région Chaleur

Notre histoire :

Depuis 1976, l'Association multiculturelle région Chaleur (AMRC) favorise la rencontre des nouvelles et anciennes cultures de notre région et aide à l'établissement et l'intégration de nos nouveaux arrivants.

En septembre 2009, l'AMRC ouvrit son premier centre d'accueil et d'intégration, qui est maintenant au 378, rue King, à Bathurst. Le centre sert les clients dans les deux langues officielles (le français et l'anglais).



Notre mandat :

L'AMRC est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de :

- Faciliter les contacts et la communication entre les personnes de diverses origines culturelles
- Promouvoir les relations harmonieuses entre les groupes culturels et les individus
- Fournir de l'information et de l'aide aux nouveaux arrivants dans la communauté
- Être un moyen de contact et de communication entre les divers groupes ethniques et culturels de la région
- Rehausser la sensibilisation du public et promouvoir l'acceptation du multiculturalisme

Nos services d'établissement :

Notre service comprend :



Trouver un logement et des services de garderie



Inscription de vos enfants à l'école



Bénéficier des services bancaires et gouvernementaux



Recherche de médecin de famille



Sensibilisation sur le multiculturalisme auprès des nouveaux arrivants



Intervention auprès des services communautaires gouvernementaux pour obtenir la carte d'assurance maladie, carte d'assurance sociale, permis de conduire, service bancaire, etc.



Profiter d'une gamme de services pouvant aider les nouveaux arrivants dans leur établissement



Notre programme d'accueil :

Le programme d'accueil consiste à mettre en œuvre un service de jumelage entre bénévoles de la communauté accueillante et les nouveaux arrivants.

Les bénévoles, famille ou individu, ayant déjà l'habitude de vie canadienne, peuvent être Canadiens de souche ou immigrants. Nous ferons le meilleur jumelage possible afin que les nouveaux arrivants se sentent à l'aise.

Les buts de ce programme sont :



Surmonter le stress lié à l'immigration



Donner des renseignements sur les services disponibles



Participer aux activités communautaires

Notre formation linguistique :

Des cours de langues, en français et en anglais, sont disponibles gratuitement pour les nouveaux arrivants ayant le statut de résident permanent, travailleur étranger temporaire ou étudiant international offert par le CCNB. Veuillez communiquer avec l'AMRC pour de plus amples renseignements.

L'AMRC offre des **cercles de conversation** en français et anglais, pour aider les nouveaux arrivants à pratiquer la langue de leurs choix.



Nos services à l'emploi :

Notre service comprend :



Occasions de réseautage et de formation



Aider avec l'inscription à un programme de mentorat pour les entrepreneurs



Orientation et présentation aux conseillers en carrière et en emploi du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail



Aider dans le cadre de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquise à l'étranger, y compris l'orientation vers les organismes régissant les professions pour la reconnaissance et la certification des compétences

Pour les employeurs :

- Aider à l'intégration des nouveaux arrivants dans le milieu de travail
- Promouvoir les avantages du multiculturalisme et de la diversité dans le milieu de travail
- Occasions de réseautage avec les nouveaux arrivants
- Trouver des interprètes et des traducteurs
- Orientation vers les ministères et les agents gouvernementaux pour l'embauche
- des travailleurs temporaires étrangers
-

Fournisseurs de services Internet :

Il est recommandé de comparer les coûts et les services (incluant ceux de télévision) de ces fournisseurs de services de télécommunications avant de signer un contrat. Consultez la page 41.

Services de référence :

Pour plus amples renseignements, consultez la page 41.

Le Canada – Votre nouveau pays



Le mode de vie des Canadiens :

Le Canada est un pays immense. Il compte dix provinces et trois territoires fédéraux :



Avec une superficie de presque 10 millions de kilomètres carrés (km²), le Canada est le deuxième plus grand pays au monde. Il est entouré d'océans sur trois côtés : le Pacifique à l'ouest, l'Atlantique à l'est et l'Arctique au nord.

Le Canada partage sa frontière sud avec les États-Unis. Le Canada et les États-Unis s'engagent à maintenir une frontière sécuritaire et efficace. La population du Canada se chiffre à environ 40 millions d'habitants (2023). Quoique plusieurs personnes habitent les grandes villes, les Canadiens habitent aussi les petites villes et communautés rurales.





La vie au quotidien se déroule la plupart du temps en français ou en anglais. Des gens de divers horizons et de diverses religions, ethnicités et cultures se sont établis au Canada. Toutefois, les Canadiens partagent des valeurs centrales qui orientent et façonnent la vie de tous les jours. Nous sommes fiers de notre identité, de notre histoire et de nos réalisations.



Nos lois et nos gouvernements sont là pour assurer le traitement équitable des personnes et l'égalité des chances pour tous. Nos lois protègent aussi les minorités. Ensemble, nous nous efforçons de maintenir une société sécuritaire, pacifique et prospère.

La province du Nouveau-Brunswick :

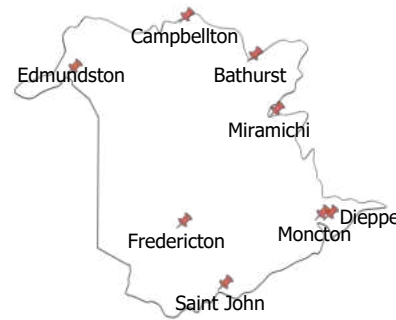
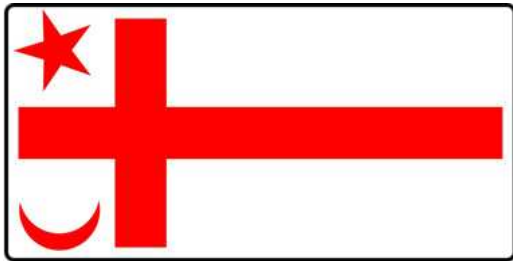


La plus grande des trois provinces maritimes canadiennes et l'une des quatre provinces fondatrices du Canada, le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue (français-anglais) au pays. Tous les services gouvernementaux destinés au public y sont offerts en français et en anglais.

Avec une superficie de 73 440 kilomètres carrés, elle s'étend sur 242 kilomètres (150 miles) d'est en ouest, et 322 kilomètres (200 miles) de nord en sud. Elle est située au sud de la province de Québec et à l'est de l'état américain du Maine. Sa frontière longe également la rivière Restigouche et la baie des Chaleurs au nord, ainsi que le golfe du Saint-Laurent et le détroit du Northumberland à l'est.



Le Nouveau-Brunswick jouit de longues plages sablonneuses en été, d'un feuillage spectaculaire à l'automne, des fleurs sauvages au printemps et de la neige d'un blanc éblouissant en hiver. La province est reconnue pour ses pittoresques collines ondulantes et vallées spectaculaires, ainsi que son architecture historique et moderne. On y trouve aussi huit grandes villes : Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston, Miramichi, Moncton, Saint John et la capitale provinciale, Fredericton.



Les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick sont les Malécites, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy. La première Nation de Pabineau, située à Big River, près de la ville de Bathurst, est une communauté mi'kmaq de la région Chaleur.

Communautés du comté de Gloucester :

Le comté de Gloucester a une population d'environ 78 256 personnes (Statistiques Canada – recensement 2021). La région Chaleur occupe la partie ouest du comté, sur la côte de la baie Népissiguit. Elle comprend six municipalités côtières : Bathurst, Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher, Pointe-Verte et Belledune. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 42.



Bienvenue à la région Chaleur :

La région Chaleur tire son nom du fait qu'elle est bordée par la baie des Chaleurs, ainsi nommée par Jacques Cartier, premier explorateur européen à visiter la région. L'établissement permanent de la région date de plus de 350 ans, lorsque les premiers missionnaires arrivèrent et établirent une mission récollet sur les côtes de la baie Nepisiguit. En 1652, Nicholas Denys, gouverneur de l'Acadie à l'époque, y établit son quartier général. Il décéda en 1688 et aurait été enterré sur le site du présent Club de golf Gowan Brae, où on trouve un monument érigé en sa mémoire.

La région Chaleur est facilement accessible aux principaux axes industriels de l'est et du centre du Canada, et de la côte est Américaine. Elle se situe sur le littoral atlantique dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et à 374 kilomètres (234 miles) de la frontière américaine à Houlton, au Maine. On y trouve, entre autres, les municipalités de Bathurst, Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher, Pointe-Verte et Belledune.

Qualité de vie :

Un littoral splendide, de magnifiques forêts, un important réseau de sentiers pédestres, des fruits de mer frais, des parcours de golf côtiers et les eaux les plus chaudes au Canada atlantique ne sont que quelques-unes des attractions touristiques de la région. En plus des plages municipales à Bathurst, Beresford, Nigadoo et Petit-Rocher, on y trouve également plusieurs installations sportives, culturelles et artistiques.



Section II : Gouvernement et immigration

Obtenir les documents essentiels

Pour obtenir de l'information sur les programmes et services de citoyenneté et l'immigration, incluant la carte de résidence permanente :



1 (888) 242-2100



www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html

Au Canada, vous avez accès aux services publics tels que les soins de santé, les écoles, et l'emploi, mais vous devez auparavant obtenir certains documents pour confirmer votre statut. Si vous n'avez pas encore obtenu ces documents ou les avez perdus, communiquez sans tarder avec l'organisme concerné.

Visa d'immigration canadien, fiche relative au droit d'établissement, confirmation de résidence permanente :

Ces documents confirmant votre statut de résident permanent au Canada sont essentiels dans les premiers stades d'établissement. Ils sont obligatoires pour accéder à certains services, comme les soins de santé. Conservez ces documents en lieu sûr.

Pour apprendre comment obtenir ces documents, communiquez avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :



www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5545-demande-verification-statut-remplacement-document-immigration.html



Carte de résidence permanente :



Cette carte est la preuve officielle de votre statut de résident permanent du Canada. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.



www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/carte-rp/demande-renouvellement-remplacement.html

Citoyenneté canadienne :



Pour devenir citoyen canadien, vous devez satisfaire à des conditions liées aux six aspects suivants : statut de résident permanent, résidence au Canada, aptitudes linguistiques, antécédents criminels, connaissances du Canada et serment de citoyenneté. Si vous répondez à ces exigences, vous pouvez faire une demande de citoyenneté.

Après avoir présenté votre demande, vous pouvez demander en ligne un exemplaire du guide d'étude. Étudiez ce guide attentivement. Vous devez connaître les renseignements qu'il contient pour passer votre examen de citoyenneté. Ce guide est aussi disponible ici :



Découvrir le Canada : les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté.



www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/decouvrir-canada.html

Pour de plus amples renseignements au sujet de la citoyenneté canadienne, consultez le site web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :



www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/citoyennete-canadienne.html

Service Canada



Service Canada offre aux résidents du Canada admissibles un point d'accès unique à un large éventail de services et de prestations du gouvernement du Canada tel que : assurance emploi, allocation canadienne des enfants, allocation pour les personnes âgées et beaucoup d'autres. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 41 ou visitez :



www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada.html

Numéro d'assurance sociale :

Le numéro d'assurance sociale (NAS) correspond à un numéro de neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada ou pour recevoir des prestations et des services liés au programmes gouvernementaux. Communiquez avec Service Canada pour en faire la demande. Le formulaire de demande est aussi disponible sur le site web de Service Canada. Vous recevrez votre carte par la poste.



www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/avant-demande.html

Emploi et Développement social Canada :

Pour de plus amples renseignements, voir section III et visitez :



www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html



Service Nouveau-Brunswick (SNB)

Service Nouveau-Brunswick offre plus de 300 services dont les plus fréquents : échange / obtention du permis de conduire, immatriculation des voitures, numéro d'assurance maladie, médiateur des loyers et plus encore. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 41 ou visitez :



www2.snb.ca

Permis de conduire :



La loi exige qu'un conducteur obtienne un permis de conduire valide pour la classe de véhicule qu'il souhaite conduire. Vous pouvez conduire avec le permis de votre pays d'origine pour une durée de six mois. Après cette durée, visitez SNB pour l'obtention d'un permis canadien.

École de Conduite Chaleur :



**855, avenue O'Neil
Bathurst, NB, E2A 3W4**



(506) 543-1575



simone_vienneau@hotmail.com

Népisiguit Éducation automobile



**23, allée Pointe-à-Richard
Pointe Brûlée, NB, E8S 2V8**



1 (888) 453-6555



educauto@nb.aibn.com

Immatriculation de véhicules :

Tout véhicule à moteur qui sera conduit sur les routes du Nouveau-Brunswick doit être immatriculé. Le prix de l'immatriculation varie selon le genre de véhicule. Vous pouvez obtenir l'immatriculation de votre véhicule au bureau de Service Nouveau-Brunswick.

Inspection des véhicules :

L'inspection des véhicules à moteur est requise afin d'assurer que tous les véhicules à moteur respectent les normes de sécurité établies. L'inspection des véhicules doit être effectuée dans un poste officiel de vérification par un mécanicien certifié. Ces postes existent dans toutes les localités de la province. Après l'inspection, on apposera une vignette au pare-brise du véhicule et vous recevrez une copie du rapport d'inspection que vous devez conserver dans le véhicule.



Véhicules à passagers

Inspection tous les 2 ans



Taxi

Inspection tous les 1 an



Camion

Inspection tous les 1 an



Autobus

Inspection 2 fois par an

Assurance automobile :

Tous les véhicules conduits sur les routes du Nouveau-Brunswick doivent être assurés. Pour acheter une assurance automobile, communiquez avec un courtier ou agent d'une compagnie d'assurance.

Carte d'assurance maladie (Medicare) :

Vous devez présenter votre carte d'assurance-maladie au médecin, à la clinique, ou à l'hôpital, chaque fois que vous voulez recevoir des services médicaux. Si vous n'êtes pas admissible au Régime de l'assurance-maladie, vous devriez vous inscrire auprès d'une compagnie d'assurance-maladie privée. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (voir la page 41) ou visitez :



[www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.9035.Assurance-maladie -
Inscription.html#serviceDescription](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.9035.Assurance-maladie-Inscription.html#serviceDescription)



Postes Canada :

Postes Canada s'occupe de la livraison de courrier. Pour inscrire votre adresse, allez au bureau de poste le plus proche de votre demeure. Les heures d'opérations sont de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Il y a aussi des comptoirs postaux ouverts jusqu'à 20 h à l'intérieur de certains commerces. Le courrier suffisamment affranchi peut être déposé dans les boîtes aux lettres publiques. Les boîtes aux lettres de Postes Canada sont identifiables par leur couleur rouge et l'emblème de Postes Canada. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 42.

Aspects légaux

Loi canadienne sur les droits de la personne :



La loi canadienne sur les droits de la personne prévoit l'application des principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination. Toutes formes de discrimination fondée sur la race, nationalité, couleur de peau, religion, âge, genre, orientation sexuelle, état civil, familial ou personnel, et l'invalidité sont interdits au Canada. Pour de plus amples renseignements :



(506)453-2301 ou **1(888)471-2233** (sans frais)



www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/cdpnb/loi_sur_les_droits_de_la_personne/application-plus-detailee.html

Alcool, drogues et tabac :

Conformément aux lois du Nouveau-Brunswick :



On doit avoir 19 ans pour acheter, consommer, ou posséder de l'alcool ou des cigarettes.



Il est illégal de conduire un véhicule lorsqu'on a consommé de l'alcool (0,8 mg d'alcool par ml de sang pour les plus de 21 ans).



Il est illégal de consommer des médicaments sur ordonnance sans une ordonnance.





! Important : Au Nouveau-Brunswick, il est illégal de consommer de l'alcool dans un endroit public.

Corps policiers, pompiers et ambulanciers :

!!! Il est très important de savoir que lorsque qu'une voiture de police, ambulance ou pompier allume ses gyrophares derrière ou en avant de vous, vous devez immédiatement vous mettre sur le côté de la route et vous arrêter, pour leur laisser la route.



Un agent de police peut vous interpeller à tout moment, pour une variété de raisons : par courtoisie, par égard pour la sécurité publique, ou en cas d'infraction. 

Si un agent de police vous arrête lorsque vous conduisez votre véhicule, vous devez acquiescer à une demande pour votre permis de conduire, immatriculation et preuve assurance. Dans le cas d'une infraction, les conséquences peuvent aller d'un conseil à une amande, et dans les cas extrêmes, une appréhension. 

Pour exécuter une appréhension selon la loi, un agent doit s'identifier, vous indiquer que vous êtes en état d'arrestation, vous expliquer pourquoi, et vous donner l'occasion d'appeler un avocat.

Gendarmerie royale du Canada :

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est le service de police national et un organisme qui relève du ministère de la Sécurité publique du Canada. La GRC est unique au monde puisqu'elle est un service de police municipal, provincial et national. La région Chaleur est servie par le District 9 de la GRC avec un détachement à Bathurst. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 42.



Force policière de Bathurst :

La force policière de Bathurst est dédiée au service et à la protection des résidents de la ville de Bathurst et ses visiteurs. De plus, les agents sont impliqués dans une variété d'initiatives communautaires. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 42.

Police régionale B.N.P.P. :

La B.N.P.P. sert les municipalités de Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher et Pointe-Verte depuis 1981. Tout comme les autres forces policières, elle assure la protection des communautés qu'elle sert, appréhende les criminels et participe à l'éducation de la communauté en matière de lois et règlements. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 42.

Ligne d'information sur le droit de la famille :

Pour de plus amples renseignements, consultez la page 46.

Section III : Emploi et Entrepreneuriat

Emploi

Il existe des organismes qui peuvent vous informer et vous aider avec votre recherche d'emploi.

Le centre de l'AMRC peut vous aider avec divers besoins reliés à l'emploi et vous diriger aux conseillers à l'emploi du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail.

Reconnaissance des titres de compétence et professions réglementées :

Les sites web suivants offrent de l'information sur le processus de RTCE :



www.cicic.ca (Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux)



www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reconnaissance-titres.html



www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/preparer-vie-canada/prepare-travailler/evaluation-titres-competences/processus.html

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a produit plusieurs fiches d'information sur les professions réglementées dans la province. On peut les trouver ici :



www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/immigration/travailler-au-nb/profession-reglementees-et-licences.html



<https://vivreaunb.ca/content/dam/wel-bien/pdf/listprofession.pdf>



www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/Competences/content/ApprentissageEtCertificationProfessionnelle/ReconnaissanceDesTitresDeCompetencesDesMetiers.html

Possibilités d'emploi :

Il y a plusieurs ressources que vous pouvez consulter pour trouver un emploi :

- Petites annonces : Vérifiez dans les journaux locaux (surtout le samedi).
- Sites web :



www.guichetemplois.gc.ca



www.emplois.gc.ca



www.careerbeacon.com



www.emploisnb.ca



emplois.ca.indeed.com



www.atlanticjobs.com



https://www.facebook.com/groups/586955271461153/?locale=fr_FR



https://www.facebook.com/cecchaleur/?locale=fr_CA

- Des affiches dans les vitrines : Parfois les entreprises affichent les postes disponibles directement sur les lieux de travail. Examinez les vitrines et les babillards à l'entrée des commerces pour trouver des annonces d'emploi. Les exigences sont souvent indiquées sur l'affiche.
- Famille et amis : Plusieurs opportunités d'emploi ne sont jamais publicisées. Informez vos amis et vos connaissances de votre disponibilité pour augmenter votre accès aux employeurs.
- Pages Facebook: « Offres D'Emploi Région Chaleur » est un page Facebook bilingue (français et anglais) et « Centre information carrière Chaleur » affiche des annonces d'emplois disponibles dans la région Chaleur.



Salaire minimum :



Depuis le 1er avril 2024 le salaire minimum au Nouveau-Brunswick est de 15,30 \$ l'heure.

La loi sur les normes d'emploi régit le salaire minimum et bien d'autres règlements. Pour en savoir plus : consultez la page 43, rendez-vous au bureau des normes d'emploi le plus près de chez vous, ou consultez le site web :



www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/Personnes/content/NormesDemploi.html

Taxes et retenues à la source :



L'Agence du revenu du Canada (ARC) voit à l'application des lois fiscales au nom du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et territoires, et de divers programmes de prestations socioéconomiques et de programmes d'encouragement offerts par l'entremise du régime fiscal.

Les particuliers et les entreprises doivent produire une déclaration de revenus chaque année, pour déclarer leurs revenus et recevoir des crédits auxquels ils sont admissibles. Le site web de l'ARC fournit beaucoup d'information sur les formulaires et publications qui sont classés par types, par sujet et par catégorie de client. Ce sujet est complexe et vous pourriez avoir besoin de conseils professionnels pour vous assurer que vous soyez taxé correctement.



www.canada.ca/fr/agence-revenu/arc-canada.html

Impôts sur le revenu : %

Laloi exige que votre employeur retienne un pourcentage de votre salaire pour payer vos impôts sur le revenu au gouvernement fédéral. Si on vous en a trop enlevé, vous recevrez un remboursement après que vous aurez produit votre déclaration de revenus. Si, au contraire, vous n'avez pas payé assez d'impôts, l'ARC vous avisera du montant que vous devez payer. Nos impôts sur le revenu payent pour le coût des services gouvernementaux. Pour en savoir plus, consultez le site web de l'Agence du revenu du Canada :



www.canada.ca/fr/services/impots/impot-sur-le-revenu.html

Vous avez la possibilité de faire remplir vos déclarations par des professionnels (ce service est payant, sauf exception).

Régime de pension du Canada :

Unepetitepartiede votre salaire est payée au Régime de pension du Canada. Lorsque vous prendrez votre retraite, vous recevrez une pension mensuelle du gouvernement fédéral. Le montant dépend du nombre d'années que vous aurez travaillé et du salaire que vous aurez gagné. Pour de plus amples renseignements sur le Régime de pensions du Canada, visitez :



www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html

Assurance emploi :

Unpetitpourcentage de votre salaire sera aussi retenu chaque mois pour le régime d'assurance-emploi. Votre employeur contribue aussi à ce programme. Le régime d'assurance-emploi accorde un certain montant d'argent pendant une courte période de temps aux gens sans emploi qui y sont admissibles, pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou suivent une formation pour acquérir de nouvelles compétences. Pour de plus amples renseignements, visitez :



www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html

Taxes de vente :

La taxe de produits et services (TPS) est une taxe imposée sur la plupart des fournitures de biens et services faites au Canada. Les provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, et de la Nouvelle-Écosse, désignées comme des provinces participantes, ont harmonisé leur taxe de vente provinciale avec la TPS pour créer la TVH.

Généralement, la TVH s'applique aux mêmes biens et services que ceux qui sont assujettis à la TPS. Le taux de la TPS est de 5% et le taux de la TVH au Nouveau-Brunswick est de 15%. La taxe de vente provinciale varie d'une province à l'autre. Consultez le site web de l'Agence du Revenu du Canada pour en savoir plus :



www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises.html

Entrepreneuriat dans la région Chaleur

Si vous voulez démarrer une entreprise dans la région Chaleur, voici quelques ressources qui pourraient vous être utiles :



www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/Information_pour_les_entreprises.html



www.canada.ca/fr/services/entreprises.html



www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/tra/accueil



www.cbdc.ca/fr



www.facebook.com/thehivelaruche/about



Organisations

CBDC Chaleur :



219, rue Main, Suite 3
Bathurst, NB, E2A 1A9



(506) 548-5951 (Bathurst)



1 (888) 303-2232 (sans-frais)

Chambre de commerce Chaleur :

La Chambre de commerce Chaleur constitue un réseau d'entreprises voué à favoriser la croissance économique. Cet organisme représente la voix de la communauté d'affaires locale et défend les intérêts de ses membres. La Chambre organise régulièrement des activités pour faciliter le réseautage et permettre aux membres de tisser des liens d'affaires et raffermir leurs entreprises.



219, rue Main, Suite 5
Bathurst, NB, E2A 1A9



(506) 546-8100



info@chaleurchamber.ca



www.chaleurchamber.ca/fr/accueil

Section IV : Argent et services bancaires

Monnaie canadienne :

Le dollar canadien est la devise officielle du Canada. Il est subdivisé en 100 cents. Les pièces de monnaie les plus utilisées sont celles de 5 ¢, 10 ¢, 25 ¢, 1 \$ et 2 \$. La représentation du huard sur les pièces de 1 dollar donne à la devise son nom populaire, « le huard » (loonie en anglais). En anglais, on appelle le 2 \$ un toonie.

Consultez les sites web suivants pour connaître la valeur d'une autre monnaie en monnaie canadienne :



www.oanda.com/currency-convert/fr/?from=EUR&to=USD&amount=1



www.xe.com



50 Cents

1\$

2\$



5 Cents

10 Cents

25 Cents



Institutions financières :

Laplupart des Canadiens déposent leur argent dans un compte de banque ou caisse populaire. Un compte de banque est un endroit sécuritaire pour votre argent. La plupart des établissements offrent une variété de comptes pour répondre aux besoins individuels. Communiquez avec l'institution financière de votre choix pour rencontrer un conseiller et discuter de vos besoins bancaires.

Compte bancaire :

Un compte bancaire s'avère nécessaire pour bien des transactions, comme payer votre loyer et vos autres factures. Ceci peut aussi se faire par la poste, par téléphone, ou en ligne.

Les frais varient d'un établissement à l'autre, alors il est recommandé de faire des recherches afin de trouver le forfait qui vous convient le mieux. Lorsque vous aurez choisi un établissement, faites un rendez-vous avec un conseiller.

Il est important de faire la distinction entre les banques et les caisses populaires. Les deux offrent des produits et services semblables, mais les caisses populaires sont des coopératives, alors que les banques sont des institutions privées. Les deux sont sécuritaires.

Banques dans la région Chaleur :

Pour vos achats, vous avez le choix entre utiliser l'argent comptant, une carte de débit ou une carte de crédit. Vous pouvez demander plus d'informations lors de la visite à votre institution bancaire (voir la page 43).

Section V : Santé

Le système de santé provincial :



Au Canada, les services de santé relèvent principalement des provinces. Au Nouveau-Brunswick, les services de santé publics sont livrés soit par le Réseau de santé Vitalité ou le Réseau de santé Horizon.



www.vitalitenb.ca



www.horizonnb.ca

Hôpital régional Chaleur :



**1750, promenade Sunset
Bathurst, NB, E2A 4L7**



(506) 544-3000



www.vitalitenb.ca/fr/points-de-service/hopital-regional-chaueur

Clinique Après-Heures :



La Clinique Après-Heures offre des soins pour des problèmes médicaux non urgents pour les patients qui n'ont pas été en mesure d'obtenir un rendez-vous avec leur médecin de famille. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 44.

Numéros de téléphone importants :

- Télé-Soins est une ligne d'information et de conseils sur la santé, gratuite et confidentielle. Composez le 811 pour l'accès à des infirmières immatriculées bilingues, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le service « Can talk » offre la traduction dans plus de 100 langues. Vous pouvez aussi utiliser ce numéro pour faire une demande de médecin de famille.



811 (Télé-Soins)



- Appelez le 911 en cas d'urgence seulement. Ce numéro vous communiquera avec les services d'urgence comme la police, l'ambulance, les pompiers et le centre antipoison. (Le service d'ambulance est payant.)



911 (Urgence)



Ambulance



Feu



Centre
antipoison



Police

Médecins de famille :



Le centre AMRC peut vous aider à trouver un médecin de famille.

Dentistes :



Pour une liste de dentistes, consultez la page 44.

Optométristes :



Pour une liste d'optométristes, consultez les pages 44-45.

Autres services de santé :



Pour de plus amples renseignements, consultez les pages 43-44.


Pharmacies :

Au Canada, les pharmacies sont des magasins où on peut acheter des médicaments avec ou sans ordonnance. De nombreuses pharmacies vendent aussi un assortiment d'articles tels que des produits cosmétiques et de la nourriture, et offrent des services comme Postes Canada. Dans certaines pharmacies, vous pouvez aussi payer vos comptes de services publics.

Pour une liste de pharmacies dans la région Chaleur, consultez la page 45.

Assurance maladie privée :

On peut contracter une assurance supplémentaire d'une entreprise privée pour couvrir les items qui ne sont pas assurés par le Régime d'assurance maladie de la province, incluant les médicaments sous ordonnance, les soins de la vision et les soins dentaires. Une assurance privée est aussi nécessaire pendant vos trois premiers mois au Nouveau-Brunswick, jusqu'à ce que vous deveniez admissible au Régime d'assurance maladie de la province.

 Attention : Avant de signer un contrat d'assurance, il faut lire attentivement les modalités du contrat pour bien connaître les détails de la couverture.

Section VI : Éducation

Systeme scolaire :



Étant la seule province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick offre aux élèves, par son système d'écoles publiques, la possibilité de recevoir leur éducation en anglais ou en français au moyen de deux secteurs linguistiques parallèles et séparés. Le système des écoles publiques est divisé comme suit :

- ÉCOLE PRIMAIRE – De la maternelle à la 8e année. Les enfants peuvent commencer la maternelle lorsqu'ils ont 5 ans. Les enfants de 4 ans sont aussi admissibles s'ils atteignent 5 ans avant le 31 décembre de leur première année scolaire.
- ÉCOLE SECONDAIRE – De la 9e à la 12e année. Les étudiants reçoivent leur diplôme d'études secondaires lorsqu'ils finissent la 12e année.



Dans toutes les écoles, il y a des systèmes en place pour aider les étudiants allophones. Ces systèmes aident les nouveaux arrivants avec l'apprentissage du français ou de l'anglais, afin de faciliter leur intégration dans la salle de classe ordinaire. Tous les enfants âgés de 5 ans à 18 ans doivent aller à l'école. L'année scolaire commence début septembre et se termine en juin.

A B C



Garderies et haltes scolaires :



Bien des parents dépendent des garderies et des haltes scolaires pour le soin de leurs enfants pendant qu'ils travaillent. Les garderies sont pour les enfants âgés de 5 ans et moins qui ne vont pas à l'école. Certaines garderies acceptent aussi les enfants d'âge scolaire après les heures de classe.

La qualité des services et les coûts varient d'une garderie à l'autre. Le guide provincial Savoir choisir son service de garde d'enfants de qualité au Nouveau- Brunswick explique comment choisir des services de garde d'enfants et la différence entre les catégories de soins :



www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/elcc/content/guide.html

Pour de plus amples renseignements sur les garderies agréées dans la région Chaleur, visitez :



www.nbed.nb.ca/parentportal/fr/search/elc/

Il existe un programme d'assistance au service de garderie pour les familles à faible revenu. Communiquez avec le ministère du Développement social dans votre communauté pour plus d'information (voir la page 45) ou visitez :



www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.14136.Day_Care_Assistance_Program.html

! IMPORTANT : Il est illégal au Canada de laisser les enfants de moins de 12 ans sans surveillance à la maison.

Inscription à l'école :



Pour inscrire vos enfants à l'école, communiquez avec l'école pour prendre un rendez-vous. Apportez tous les documents nécessaires, comme les documents d'immigration, passeports, dossier d'immunisation et les anciens bulletins scolaires de vos enfants.

Éducation préscolaire :



L'éducation préscolaire prépare les enfants pour l'école primaire en leur enseignant des habiletés sociales et d'apprentissages qui contribueront à leur succès scolaire.

Ce service, qui n'est pas obligatoire, est généralement offert aux enfants de quatre ans, à temps partiel ou à temps plein



Éducation postsecondaire

Université de Moncton :



L'Université de Moncton est la plus importante université canadienne uniquement de langue française à l'extérieur du Québec. Ses trois campus situés à Edmundston dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, à Shippagan dans le nord-est, et à Moncton dans le sud-est de la province, offrent une variété de cours dans les arts, les humanités, les sciences pures et appliquées et les sciences sociales.

Le baccalauréat en science infirmière peut aussi être complété à Bathurst, où il est offert dans les locaux du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick, au 725, rue du Collège. Il y a deux programmes de sciences infirmières disponibles.



1 (800) 363-8336



www.umoncton.ca



Collège communautaire du Nouveau-Brunswick :



Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) sert la population francophone du Nouveau-Brunswick par l'entremise de ses cinq campus situés à Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston et la Péninsule acadienne. Il offre un vaste éventail de programmes de formation professionnelle, technique et technologique. Les programmes d'études réguliers.

Établissement de formation francophone ouvert sur le monde, le CCNB contribue au développement des gens, des entreprises et des communautés qu'il sert en adaptant ses services aux besoins des étudiants et aux normes du marché du travail.

CCNB - Campus de Bathurst :



Situé dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, le Campus de Bathurst offre annuellement près de 30 programmes réguliers de formation et de nombreux services d'appui à la population étudiante dans deux établissements distincts, soit celui de la rue du Collège et celui de la promenade Youghall à Bathurst.

Chaque année, le campus accueille environ 900 étudiantes et étudiants. Il est également responsable du Centre d'innovation et de transfert technologique des métaux (CITTM) ainsi que du Centre d'excellence en compétences essentielles au travail (CECET).

Pour en savoir plus au sujet des programmes offerts par le CCNB à Bathurst ou ailleurs dans la province, consultez la page 45 ou visitez le site web :



www.ccnb.ca



Section VII : Autres services communautaires et sociaux

Religions :

On trouve plusieurs confessions religieuses dans la région Chaleur. Pour savoir si votre religion est pratiquée ici, communiquez avec l'AMRC.

Services d'un interprète :

Communiquez avec l'AMRC. Notre personnel tentera de trouver quelqu'un parmi nos membres ou la communauté des nouveaux arrivants qui pourra vous aider.

Violence familiale :

Tous les Canadiens, peu importe leur origine, ont le droit de choisir leurs valeurs, leurs opinions et leur religion. Le système politique du Canada est fondé sur la liberté et l'égalité des chances de ses citoyens, ce qui signifie que les femmes et les hommes ont les mêmes droits dans la vie privée et publique. L'utilisation de la violence contre toute personne est interdite par la loi.

Si vous ou une personne de votre connaissance faites face à de mauvais traitements, qu'il s'agisse de violence physique ou psychologique comme des menaces, harcèlement, humiliation, privation d'argent nécessaire pour les besoins de base, ou l'utilisation de la force pour l'acte sexuel, vous pouvez obtenir de l'aide en appelant la police locale.



Famille et Petite enfance Nord-Est :

Un organisme public francophone offrant des services à domicile reliés aux problèmes d'apprentissage, aux familles et aux enfants référés par un bureau de soins de santé.

Les services comprennent l'assistance aux parents des enfants de 0 à 8 ans, incluant le soutien, l'enseignement de techniques de développement de l'enfant et conseils pour accroître la capacité de croissance et développement de la famille favorisant l'attachement entre le parent et l'enfant. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 46.

Programme Parle-moi :


Le programme Parle-moi consiste d'une équipe d'orthophonistes et d'aides en orthophonie qui offrent des ateliers et des présentations à propos de la parole, du langage, de la littératie et des habiletés sociales aux parents et aux intervenants qui travaillent avec les enfants de 0 à 5 ans. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 44.

Enfants et adultes négligés ou abandonnés

Protection de l'enfance :

Cette agence gouvernementale s'occupe de la protection des enfants, adultes et personnes handicapées, et de ceux qui ont besoin de soins de longue durée. Le programme de protection des adultes vise les citoyens âgés ou les adultes victimes de négligences, de mauvais traitements ou de cruauté physique, sexuelle ou mentale.

Pour signaler un cas soupçonné d'enfants maltraités :

 1 (833) 733-7835 (appels de l'intérieur de la province seulement)

ou appelez les Services sociaux d'urgence après les heures de travail (entre 16h30 et 8h15) :

 **1 (800) 442-9799**

Développement social :

Le ministère provincial du Développement social prévoit une approche globale pour les services à la famille en supprimant les obstacles au travail et conduisant à une plus grande autosuffisance.

Le ministère fournit une approche globale:



Services familiaux (y compris l'assistance au service de garderie, l'allocation canadienne pour enfants, le Programme de prestation prénatale)



Services à la jeunesse



Services aux enfants



Services aux aînés



Services aux personnes handicapées

Les programmes et services comprennent :

- Services de santé
- Soutien individuel
- Soutien communautaire
- Adoption
- Familles d'accueil
- Aide sociale
- Protection
- Logement
- Soins de longue durée
- Services de garderie éducatifs
- Soutien aux parents
- Foyers de soins

Pour de plus amples renseignements, consultez la page 46.

Services aux victimes :

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique – Province du Nouveau-Brunswick

Si vous êtes victime d'un acte criminel signalé au service de police, la Direction des services aux victimes peut vous aider. Les services comprennent :

- counseling post-traumatique
- counseling à court terme,
- indemnisation,
- préparation de la comparution,
- soutien devant le tribunal
- services de suivi après le processus judiciaire.

Pour de plus amples renseignements, consultez la page 46.



Services à la famille Népisiguit :












Cet organisme offre de l'aide aux adultes et aux enfants qui font face à des défis, problèmes de couple et de famille ou des problèmes liés au travail :

- Conseillers
- Programmes éducatifs
- PAEF (programme d'aide aux employés et à leur famille)
- Recherches et développement
- Semaine de la famille

Pour de plus amples renseignements, consultez la page 46.

Centre de ressources Chaleur pour parents :

Le Centre de ressources Chaleur pour parents offre une variété de programmes et activités pour les parents et leurs enfants âgés de 0 à 6 ans :

- des activités de développement de l'enfant 
- le programme Jouer pour apprendre (3 ans) 
- préparation à l'école 
- soutien de la famille 
- soutien prénatal et postnatal 
- programmes de sensibilisation 
- prêts de jouets 
- haltes familiales 
- des programmes préscolaires pour les enfants de 4 ans (1-2-3 J'apprends)
- le programme Jeunes actifs
- des cours parentaux
- des sessions d'informations sur les sièges d'auto pour enfants. 

Les programmes visent à promouvoir la communication, l'alphabétisation familiale, la formation de liens affectifs, le développement de la santé et de la sécurité de l'enfant. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 46.



Centre Ideal – Centre de santé mentale communautaire :



Les centres de santé mentale communautaire (CSMC) visent à promouvoir une bonne santé mentale chez tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. Les CSMC fournissent à la population de la province un accès à une variété de services de santé mentale, y compris la prévention, l'évaluation, le traitement, la réadaptation et le soutien.

Ce centre offre différentes activités chaque mois pour les personnes atteintes de troubles de santé mentale. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 43.

Maison Passage :



Situé à Bathurst, cet organisme sans but lucratif bilingue offre un refuge sécuritaire aux femmes (17 ans et plus) et aux enfants victimes de violence physique, verbale, psychologique ou sexuelle. Ce service est gratuit et confidentiel, avec des conseillers disponibles sur place ou par téléphone, ainsi que le transfert vers d'autres agences d'aide dans la région. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 46.



Centre bénévolat de Bathurst :



Cet organisme sans but lucratif offre les services suivants :

- banque alimentaire
- banque de vêtements et meubles
- cuisine populaire
- le programme La popote roulante
- service de conseillers.



Banque Alimentaire Coup d’Pouce :



Distribution de nourriture aux familles dans le besoin. Pour de plus amples renseignements, consultez la page 46.

Journaux :



Pour recevoir les journaux à domicile, vous devez vous abonner aux journaux désirés :

- Étoile Chaleur (français)
- Acadie Nouvelle (français)
- Telegraph Journal (anglais)
- Northern Light (anglais)

Radio :





- CKLE 92.9 FM (français) Radio
- Canada105.7 FM (français)
- The wave 104.9 FM (anglais)
- Phantom FM 103.3 (anglais)

Section VIII : Répertoire des services

Services internet :

Bell Aliant :

 1300, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 547-4517

Rogers :

 1300, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 547-4517

Bibliothèques publiques :

Bathurst :

 150, RUE ST. GEORGE
BATHURST, NB
 (506) 548-0706

Beresford :

 855, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 (506) 542-2704

Petit-Rocher :

 57, RUE ROCHETTE
PETIT-ROCHER, NB
 (506) 542-2744

Services du Gouvernement:

Service Canada :

 120, BOULEVARD HARBOURVIEW,
BATHURST, NB
 (800) 622-6232

Service Nouveau-Brunswick :


 161, RUE MAIN
BATHURST, NB
 1 (888) 762-8600

Assurances :

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

 WWW.CLHIA.CA

 (416) 777-2221

 1 (888) 295-8112 (sans frais)

Postes Canada :



Bathurst :

 495, AVENUE KING
BATHURST, NB
 1 (866) 607-6301

Bathurst :

 1047, AVENUE ST.
PETER, BATHURST, NB
 1 (866) 607-6301

Beresford :

 767, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 1 (866) 607-6301

Petit-Rocher :

 593, RUE PRINCIPALE
PETIT-ROCHER, NB
 1 (866) 607-6301


Municipalités :





Ville de Bathurst :

 150, RUE ST. GEORGE
BATHURST, NB
 (506) 548-0400



Ville de Beresford :

 855-2, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 (506) 542-2727

Village de Nigadoo :

 385, RUE PRINCIPALE
NIGADOO, NB
 (506) 542-2626



Village de Petit-Rocher :

 582, RUE PRINCIPALE
PETIT-ROCHER, NB
 (506) 542-2686

Village de Pointe-Verte :

 375, RUE PRINCIPALE
POINTE-VERTE, NB
 (506) 542-2606



Village de Belledune :

 2471, RUE MAIN
BELLEDUNE, NB
 (506) 522-3700

Police :



La gendarmerie royale du Canada (GRC) :

 900, BOULEVARD VANIER
BATHURST, NB
 (506) 548-7771

Force policière de Bathurst :

 285, AVENUE KING
BATHURST, NB
 (506) 548-0420

Police régionale B.N.P.P. :

 398, RUE PRINCIPALE
NIGADOO, NB
 (506) 542-2666



École de conduite :



École de conduite Chaleur :

 855, AVENUE O'NEIL
BATHURST, NB
 (506) 543-1575

Népisiguit Éducation automobile :

 EDUCAUTO@NB.AIBN.COM
 1 (888) 453-6555






Emploi :

Chambre de commerce Chaleur : Normes d'emploi :

 219, RUE MAIN
PIÈCE #5
BATHURST, NB
 (506) 546-8100

 PLACE HARBOURVIEW
275, RUE MAIN
BATHURST, NB
 (506) 549-5361
 1 (888) 487-2824
(sans frais)



CBDC Chaleur :



 219, RUE MAIN
SUITE 3
BATHURST, NB
 (506) 548-5951
 1 (888) 303-2232
(sans frais)

Agence du revenu du Canada (ARC) :

 WWW.CANADA.CA/FR/AGENCE-REVENU.HTML
 1 (800) 267-6999



Institution financière :



TD Canada Trust :
 117, RUE MAIN
BATHURST, NB
 (506) 546-8444



BMO :
 201, RUE MAIN
BATHURST, NB
 (506) 546-3358



CIBC :
 270, AVENUE DOUGLAS
#202, BATHURST, NB
 (506) 548-8838

RBC Banque Royale :
 230, RUE MAIN
BATHURST, NB
 (506) 547-1020

Scotiabank :
 1300, AVENUE ST.
PETER, BATHURST, NB
 (506) 548-9921

Banque Nationale :
 705, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 548-9916

Banque Nationale :
 557, RUE PRINCIPALE
PETIT-ROCHER, NB
 (506) 783-4234

UniCoopération financière :
 1215, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 1 (888) 359-1357

Uni Coopération financière :
 816, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 1 (888) 359-1357

Uni Coopération financière :
 702, RUE PRINCIPALE
PETIT-ROCHER, NB
 1 (888) 359-1357

Services de santé :



Hôpital régional Chaleur :
 1750, PROMENADE
SUNSET, BATHURST, NB
 (506) 544-3000

Centre de santé Chaleur :
 415, RUE PRINCIPALE
POINTE-VERTE, NB
 (506) 542-2434

Centre Ideal – Centre de santé mentale communautaire :
 250, RUE MAIN
BATHURST, NB
 (506) 548-6110

Services de traitement des dépendances (Bathurst) :
 165, RUE ST. ANDREW
BATHURST, NB
 (506) 547-2086

Croix-Rouge canadienne :

 216, RUE MAIN, SUITE
101, BATHURST, NB
 (506) 548-2824



Santé publique :

 165, RUE ST. ANDREW
2E ÉTAGE, BATHURST, NB
 (506) 547-2062

Centre de santé mentale communautaire :

 165, RUE ST. ANDREW
2E ÉTAGE, BATHURST, NB
 (506) 547-2110


CliniqueAprès-Heures:

 1057, AVENUE ST.
PIERRE, BATHURST, NB
 (506) 252-8785
Sur rendez-vous


Clinique Obstétrique (Hôpital régionalChaleur)

 557, RUE PRINCIPALE
PETIT-ROCHER, NB
 (506) 783-4234

Centre de santé sexuelle :

 (506) 547-2062

Programme Parle-moi :

 1 (833) 560-8679
Sans frais





AFTERHOURS_APRESHEU
RES@OUTLOOK.COM



Dentistes :





Dr DonDempsey :

 275, RUE MAIN
BATHURST, NB
 (506) 548-8331

Clinique Dentaire Chaleur :

 1020, RUE ST. ANNE
BATHURST, NB
 (506) 547-0077

Centre Dentaire Acadie-Bathurst :

 100, RUE MAIN
BATHURST, NB
 (506) 500-0224

Dr Jean-MarcHaché :

 59, RUE ROCHETTE
PETIT-ROCHER, NB
 (506) 783-3232

Denturologiste :



Aurèle Allain Denturologiste :

 1300, AVENUE ST. PETER, SUITE 208
BATHURST, NB
 (506) 546-2330

Cliniquededenturologie Leger :

 958, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 (506) 546-4486

Orthodontiste :



Dr SanjayAnand :

 1270, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 (506) 546-8130

Optométriste :



DreR.B.Savoie :

 1126, RUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 546-4221

Dre Lyne Ouellet :

 1020, RUE ST. ANNE
BATHURST, NB
 (506) 546-6490

Dre Elaine Landry :

 924, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 (506) 542-2020


Centredel'optique Walmart :

 900, RUE ST. ANNE
BATHURST, NB
 (506) 546-0500

Clinique d'optométrie Chaleur :

 35, PROMENADE YOUGHALL
BATHURST, NB
 (506) 548-3232

Dr Jason Larocque Dre Isabelle Savaria :

 1309, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 548-3080

Pharmacie :

PJC Jean Coutu :

 1047, AVENUE ST.
PETER, BATHURST, NB
 (506) 546-6666

PJC Jean Coutu :

 271, RUE CENTRE
BERESFORD, NB
 (506) 542-2222

PJC Jean Coutu :

 63, RUE ROCHETTE PETIT-
ROCHER, NB
 (506) 783-8441


Sobeys Pharmacie Bathurst :



 1125, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 548-3640

Pharmacie Walmart : Shoppers Drug Mart : Pharmacie Bathurst : Atlantic Superstore Pharmacie :

 900, RUE ST. ANNE
BATHURST, NB
 (506) 546-3672

 939, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 547-8023

 325, BOULEVARD VANIER
BATHURST, NB
 (506) 545-6666

 700, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 547-3199

Éducation :



District scolaire francophone Nord-Est :

 3376, RUE PRINCIPALE
TRACADIE-SHEILA, NB
 (506) 547-2771

District scolaire anglophone-Nord :


 78, RUE HENDERSON
MIRAMICHI, NB
 (506) 778-6075

CCNBC Campus de Bathurst :

 725, RUE COLLEGE ET
75, PROMENADE YOUGHALL
BATHURST, NB
 (506) 547-2145

Garderie :

Garderie Manège Enchanté :

 1190, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 (506) 548-9324

Garderie Bimbo :

 644, PROMENADE
UNIVERSITY
BATHURST, NB
 (506) 548-8069

Le Club Des Amis No 6 :

 980, BOULEVARD VANIER
BATHURST, NB
 (506) 547-0084



Programme d'assistance au service de garderie :

 275, RUE MAIN, ÉTAGE 2, SUITE
200, BATHURST, NB
 1 (833) 733-7835
 SD-DS@GNB.CA

Garderie Happy Little Club Des Amis :

 1119, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 (506) 546-5401

Halte-Scolaire Pre-Maternelle :

 840, RUE GRANDVIEW
BATHURST, NB
 (506) 547-0008

Le Club Des Amis No 4 :

 1410, AVENUE MIRAMICHI
BATHURST, NB
 (506) 548-8584



Services communautaires et sociaux :



Droit de la famille



SPEIJNB@WEB.CA



WWW.LEGAL-INFO-LEGALE.NB.CA



(506) 453-5369



1 (888) 236-2444

Sans frais

Centredesjeunes :



895, RUE ST. ANNE
BATHURST, NB



(506) 549-3215

Famille et Petite enfance Nord-Est :



(506) 542-3032



1 (855) 993-0993

Sans frais

Développement social :



275, RUE MAIN, ÉTAGE 2, SUITE
200, BATHURST, NB



1 (833) 733-7835

Serviceauxvictimes :



254, RUE ST. PATRICK
BATHURST, NB



(506) 547-2924

Services à la famille Népisiguit:



219, RUE MAIN, SUITE 4
BATHURST, NB



(506) 546-3305

Centre de ressources Chaleur pour parents :



263, AVENUE KING
BATHURST, NB



(506) 545-6608

Programme de soins de longuedurée :



PLACE HARBOURVIEW, ÉTAGE 2
275, RUE MAIN, SUITE 200,
BATHURST, NB



1 (833) 733-7835

Sans frais

Centre bénévolat de Bathurst:



464, AVENUE KING
BATHURST, NB



(506) 549-5955

Banque Alimentaire Coup d'Pouce :



690, RUE PRINCIPALE
PETIT-ROCHER, NB



(506) 783-3172

Maison Passage :



(506) 546-9540

Marché :



L'Écomarché régional à Beresford :



201, RUE DU PARC EST
BERESFORD, NB



(506) 542-2705



ECOMARCHEBERESFORD@OUTLOOK.COM

En été seulement

Marché communautaire de Bathurst :



309, RUE ST. PATRICK
BATHURST, NB



BATHURSTMARKET@GMAIL.COM

Tous les samedis de 8h à 13h

Sports :



Club de golf

Gowan Brae:



150, PROMENADE
YOUGHALL, BATHURST



(506) 546-2707

poste 1

Club de golf

Squire Green:



805, RUE GOLF
BATHURST, NB



(506) 544-7888

Patinage sur glace :



CENTRE RÉGIONAL K.-C.
IRVING, BATHURST, NB



(506) 548-0410

Centre aquatique

de Bathurst:




558, AVENUE KING
BATHURST, NB



(506) 548-0729




Club d'Escalade
Chaleur :

725, RUE COLLEGE
BATHURST, NB
 (506) 547-2145

Pickleball Bathurst :

1019, AVENUE JOHNSON
BATHURST, NB
 BATHURSTPICKLEBALL@GMAIL.COM

Yoga Fit avec
Amanda Wood :

255, AVENUE KING
BATHURST, NB
 (506) 545-8475


Badminton - Gymnase du
Pavillon :

150, RUE ST. GEORGE
BATHURST, NB
 (506) 548-0410

Parc Coronation
(4 terrains) :

RUE MUNRO ET
RUE DUMARESQ
BATHURST, NB
 (506) 548-0410


Pure Balance Yoga : Location de Fatbike: Centennial :

339, RUE ST. PATRICK
BATHURST, NB
 (506) 548-8963

CENTRE RÉGIONAL K.-C.
IRVING, BATHURST, NB
 (506) 548-0410

1050, RUE CENTENNIAL
BATHURST, NB

Danse Acadie :

1047, RUE PRINCIPALE
BERESFORD, NB
 (506) 546-8000

CrossFit Chaleur :

2030, AVENUE ST. PETER,
BATHURST, NB

Studio de danse
BoGeste :


53, RUE ROCHETTE
PETIT-ROCHER, NB
 (506) 783-7674

Terrains de basketball - Parc

Divertissement :




Chien Aventures :

5586, ROUTE 134
ALLARDVILLE, NB
 (506) 583-1717


Club motoneige
Chaleur :

4806, CHEMIN SORMANY
SORMANY, NB
 (506) 783-3335

Bowlarama (Salle
de quilles) :

2020, AVENUE ST. PETER
BATHURST, NB
 (506) 546-2020

Réserve naturelle de la
pointe Daly :

2075, PROMENADE CARRON
BATHURST, NB
 (506) 548-0778

Chutes Tetagouche: Camping Malybel :

3559, ROUTE 180
SOUTH TETAGOUCHE, NB

1121, RUE BRYAR
BERESFORD, NB
 (506) 545-6888


Cinéma Apollo :

855, RUE ST. ANNE
BATHURST, NB
 (506) 546-8400

Chutes Pabineau :

3553, RUE PABINEAU FALLS
PABINEAU FIRST NATION, NB
 (506) 548-9211

Compagnie rivière
Népisiquit :

1015, RUE ST. ANNE
BATHURST, NB
 (506) 548-5575

Piscine extérieure
avec toboggan